



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

**budget : services**

Question écrite n° 8956

## Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur la situation des personnels de la direction régionale des douanes de Paris. Cette direction compte, actuellement, un effectif de 199 agents, que l'administration envisage de réduire à 122 personnes qui seront réparties entre cinq recettes, dont dépendent cinq antennes, et un centre de renseignements, d'orientation et de contrôle. Cette restructuration va entraîner, pour les personnels, une augmentation de la charge de travail, qui ne sera pas sans conséquences sur le bon fonctionnement du service public douanier à Paris. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à cette mesure et quant aux dispositions d'accompagnement qu'il compte prendre pour en atténuer les effets.

## Texte de la réponse

Chargée de missions très diverses et devant s'adapter à un environnement économique et social en perpétuelle mutation, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) procède régulièrement à la réorganisation de son réseau. A cet effet, elle utilise un instrument de répartition des effectifs qui repose sur une comparaison objective de la charge de ses services. Cet outil d'aide à la décision a été récemment rénové, en concertation avec les organisations syndicales, afin, notamment, d'intégrer les profondes mutations qui ont affecté la DGDDI depuis 1993 avec l'évolution des procédures et l'extension des missions des contributions indirectes. Sur cette base, cet outil a mis en évidence l'évolution de l'activité de la direction régionale des douanes de Paris. Si le trafic dédouané dans cette direction présente certaines spécificités dont il convient de tenir compte, l'essentiel des opérations enregistrées en Ile-de-France se déroule désormais à la périphérie de la capitale. Par conséquent, il convient de procéder à une diminution du nombre des emplois implantés à Paris. Toutefois, afin d'en atténuer l'impact, cette réduction sera de moindre ampleur que celle initialement établie. Cette décision a été prise pour assurer une transition moins heurtée vers un niveau d'effectifs correspondant à l'activité prise en charge par les services douaniers de cette circonscription. Elle s'inscrit ainsi dans un ensemble de mesures de modernisation et de rationalisation qui traduisent la volonté de la direction régionale des douanes et droits indirects de maintenir une direction de plein exercice à Paris.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean de Gaulle](#)

**Circonscription :** Paris (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8956

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'etat

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 janvier 1998, page 236

**Réponse publiée le** : 23 mars 1998, page 1629